



MISE À JOUR  
JANVIER 2021

# PROGRAMME DE REMBOURSEMENT DES PRODUITS D'HYGIÈNE DURABLES



Le conseil municipal d'Albanel offre aux résidents une subvention de 200 \$ pour chaque nouveau-né dont les parents feront une demande de remboursement pour l'acquisition d'un ensemble de couches lavables d'un minimum de 20 couches ainsi qu'une subvention de 100 \$ pour chaque personne qui feront une demande de remboursement pour l'acquisition de tout autre produits d'hygiène durables (culottes menstruelles ou absorbantes, serviettes hygiéniques lavables, etc.).

Ces subventions s'inscrivent dans le programme de remboursement pour les produits d'hygiène durables de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean. Les détails de qui peut en bénéficier se trouvent au bas de cette page.

---

***Utiliser des produits d'hygiène durables constitue un geste qui est écologique et économique. C'est socialement responsable!***

---

### **Qui peut bénéficier du remboursement?**

Ce programme s'adresse aux personnes qui résident de façon permanente sur le territoire de la Municipalité d'Albanel. Le remboursement est d'un maximum de 200 \$ pour les couches lavables et de 100 \$ pour tout autre produit d'hygiène durable.

## CRITÈRES POUR PROFITER DU REMBOURSEMENTS

- Avoir effectué l'achat au cours des 12 derniers mois, dans une entreprise du Saguenay-Lac-Saint-Jean ou du Québec (dans le cas des couches lavables, achat minimum de 20 couches pour un 1er enfant ou d'un minimum de 10 couches pour un 2e enfant);
- Imprimer le formulaire de remboursement et le remplir;
- Vous présenter à la municipalité en remettant, outre le formulaire dûment rempli :
  - Facture(s) originale(s) (le nom de l'entreprise et les numéros de tps et tvq sont requis ainsi que le nombre de couches achetées le cas échéant);
  - Une copie de 2 preuves de résidence (compte de taxes, facture d'Hydro-Québec, bail, etc.);
  - Copie de la preuve de naissance de l'enfant (certificat de naissance ou déclaration de naissance seulement pour les couches lavables pour enfants).
- Il faut retourner tous les documents à l'édifice municipal situé au 160, rue Principale, G8M 3J5, ou par courriel à [loisirs@albanel.ca](mailto:loisirs@albanel.ca) 90 jours suivant l'achat.

**Pour plus d'information : Jessica Lefebvre,  
coordonnatrice des loisirs 418 279-5250,  
poste 3106 ou [loisirs@albanel.ca](mailto:loisirs@albanel.ca)**

